

# Les mosquées construites par un Etat non musulman pour les résidents musulmans

المساجد التي تبنيها دولة كافرة للمسلمين فيها

[ français - French - فرنسي ]

La commission permanente des recherches  
academiques et des avis religieux

اللجنة الدائمة للبحوث العلمية والإفتاء والدعوة والإرشاد

**Traduction:** IslamQa

**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1434

IslamHouse.com



## Les mosquées construites par un Etat non musulman pour les résidents musulmans

Question : Nous sommes des musulmans vivant dans un pays non musulmans dont le gouvernement s'occupe actuellement de la construction de certaines mosquées dans les zones de concentration des musulmans. Nous est-il permis de nous contenter de ces mosquées ou faut-il que nous en construisions nous-mêmes selon nos propres moyens, même si nos mosquées devaient avoir des toits faits de branches d'arbres ? Le gouvernement en question veille actuellement à satisfaire les musulmans pour qu'ils ne s'opposent plus à lui. Par ailleurs, on ne sait pas la provenance des fonds utilisés par le gouvernement pour aider les musulmans . L'on ne sait pas s'il s'agit de ses propres fonds ou de fonds offerts par des musulmans de l'étranger. Nous espérons obtenir votre réponse.

---

Louanges à Allah

Il est connu que différentes catégories de droits financiers, personnels et moraux lient des gouvernements et les peuples qu'ils gouvernent.

Si, comme vous le dites, la réalité est que le gouvernement du pays dans lequel vous vivez est chrétien et qu'il a procédé à la construction de mosquée dans des quartiers musulmans, il n'a fait que son devoir à l'égard de ses citoyens. En effet, il doit réaliser leurs désirs et mettre à leur disposition des infrastructures publiques religieuses et profanes en contrepartie des impôts et taxes qu'ils payent et compte tenu des divers gains et profits que le gouvernement réalise par ce biais.



Cela étant, n'hésitez pas à accepter les mosquées qu'on vous construit car c'est votre droit dont l'acquittement n'entraîne aucun devoir de reconnaissance de votre part. Ce n'est pas non plus une bienfaisance à votre égard qui doit être rendue ou récompensée. Aussi acceptez les mosquées et demandez-en d'autres ainsi que la construction d'écoles islamiques et élargissez vos revendications religieuses et profanes, malgré les intérêts matériels et moraux déjà acquis.

Vous, membres de la communauté musulmane, devez-vous entraider pour réaliser d'autres infrastructures telles que des mosquées, des écoles et tout ce dont vous avez besoin, tout en prenant soin pour que la supervision de toutes les mosquées vous revient exclusivement pour éviter qu'elles soient gérées de façon contraire à la Charia et pour vous conformer aux propos du Très Haut : « Entraidez- vous dans l' accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. » (Coran, 5 :2).

Quant aux fonds provenant du gouvernement, il n'est pas nécessaire que vous en sachiez l'origine, car aucune preuve ne l'impose.